
ICANN78 | Réunion générale annuelle – Séance conjointe : Conseil d’administration de l’ICANN et SSAC
Mardi 24 octobre 2023 – 3h00 à 4h00 HAM

FRANCO CARRASCO : Oui, [Patrick Barry]. Rejoignez-nous à la table. Nous allons commencer notre réunion. On veut vraiment se retrouver avec les membres de RSSAC, SSAC, et—

Nous sommes au début de l’heure. Nous allons commencer notre travail. Nous allons lancer l’enregistrement. L’équipe technique lance l’enregistrement qui a débuté maintenant.

Eh bien, bonjour à toutes et à tous. Nous avons cette réunion entre SSAC et la réunion du Conseil d’administration. Nous allons suivre les règles de comportement de l’ICANN.

L’interprétation pour cette séance sera disponible en sept langues : arabe, chinois, russe, espagnol, portugais, français et anglais. Vous pouvez sélectionner la langue dans Zoom.

Durant cette séance, veuillez indiquer votre nom avant de prendre la parole et parler lentement et clairement pour l’interprétation.

Ces débats seront donc entre SSAC et le Conseil d’administration uniquement. Donc nous n’allons pas prendre de questions de la part du public aujourd’hui. Néanmoins, tous les participants peuvent effectuer des commentaires en utilisant le chat. Et vous pouvez ainsi répondre à

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

tous les participants. Tout le monde verra vos commentaires.

Nous avons également la transcription en temps réel. Vous avez cela dans la barre d'outils de Zoom.

Je vais maintenant donner la parole à Tripti Sinha, présidente du Conseil d'administration de l'ICANN.

TRIPTI SINHA :

Merci beaucoup. Bienvenue à cette réunion bilatérale avec SSAC, Comité sur la sécurité et la stabilité de l'Internet. Nous espérons avoir une réunion très constructive. Je vais donner la parole à Jim sans plus attendre.

JAMES GALVIN :

James Calvin au micro. Je suis liaison SSAC auprès du Conseil d'administration de l'ICANN et j'aimerais dire bienvenue. Bienvenue à tous nos collègues du Board et de SSAC. Nous sommes un petit peu des deux côtés de la barrière, et nous avons beaucoup apprécié nos débats que nous avons déjà eus.

J'aimerais demander à tout le monde d'être très ouvert. Donc les membres de SSAC qui sont également au Conseil d'administration peuvent tout à fait prendre la parole. Même si vous n'êtes pas autour de la table, vous pouvez vous exprimer puisqu'il y a un micro dans la salle que nous pourrions vous apporter pour que vous puissiez vous exprimer. Et nous essaierons de faire de notre mieux pour vous donner la parole.

Je vais maintenant donner la parole à Rod.

ROD RASMUSSEN :

Merci beaucoup Jim. Merci au Conseil d'administration de nous accueillir. Nous avons déjà eu de nombreux débats tout à fait intéressants et ce sera la dernière fois que je viens vous voir en tant que président de SSAC puisqu'il va y avoir un changement de leadership. Ram Mohan sera le prochain président de SSAC, si le Conseil d'administration, l'approuve – et je l'espère. C'est à votre ordre du jour. Et Tara Whalen sera vice-présidente au 1er janvier 2024. Donc il s'agit donc à 24 UTC donc, ou zéro heure UTC.

Donc je serai très heureux de parler avec vous, de débattre. Je crois qu'il y a des points fondamentaux. La stabilité et la sécurité de notre Internet, c'est notre mission. La mission de SSAC est de réfléchir, en tant que comité, à l'avenir pour la résilience de l'Internet et sa sécurité, sa stabilité. Et j'espère que nous avons fait un bon travail jusqu'à présent pour anticiper certains problèmes. On n'a pas toujours tout vu venir. Mais, néanmoins, il me semble que nous avons eu toujours d'excellentes interactions avec le Conseil d'administration. Et cela se poursuivra avec Ram.

Donc sans plus attendre, aujourd'hui, nous avons certaines thématiques. Et je peux cliquer pour avancer dans les diapos.

Et donc nous voulons avoir des résultats qui soient tout à fait utiles. Nous voulons nous assurer que cela soit adapté à l'objectif, dans l'environnement multipartite dans lequel nous existons. Et il y a des demandes parfois du Conseil d'administration, des questions. Et nous

allons rester interactifs. Donc nous voulons faire un petit peu de remue-ménages cet après-midi et vraiment avoir un débat. C'est ce qu'on essaie de faire. Nous avons déjà débattu de ce dont on devrait parler ici. Et nous essayons d'améliorer la situation.

Je sais que le processus d'amélioration continue. C'est quelque chose dont on parle beaucoup au Conseil d'administration de l'ICANN en ce moment. Donc nous avons été motivés dans notre atelier le mois dernier, à Los Angeles. Annuellement, nous avons un atelier SSAC sur lequel nous couvrons beaucoup. Nous avons donc, durant cet atelier, préparé cette thématique. N'oubliez pas que nous sommes des ingénieurs. Nous voulons absolument que ce soit adapté, tout cela, à l'objectif et aux objectifs que nous avons. Nous voulons avoir des aspects tout à fait concrets. Nous voulons délivrer des résultats.

Et si l'on prend un peu de recul, au niveau de notre rôle, comment est-ce que l'on peut s'assurer que cela est intégré -- ces considérations SSAC sont intégrées dans le domaine de l'intérêt public, dans le cadre de référence de l'intérêt public mondial. C'est un petit peu notre première thématique que nous voudrions aborder aujourd'hui. Je pense que ce sera une bonne conversation donc, parler du rapport de l'intégration entre SSAC, entre la résilience, la sécurité et la stabilité de l'Internet et l'intérêt public mondial. Donc nous avons ce premier point, ce cadre de référence de l'intérêt public mondial que nous soutenons tout à fait.

Et ce n'est pas d'opinion formelle de SSAC dont je parle ici. Une nouvelle fois, nous voulons échanger des idées. Et cela suppose un peu qu'il y a un engagement au niveau des politiques. Ça n'est pas exactement ce

qu'il en est de l'intérêt public mondial. Mais ça nous [inaudible] doit être délivré véritablement. Et il y a diverses implications à ce sujet. Mais rajoutez le terme efficace. Est-ce que cela sera intéressant de rajouter le terme efficace ? C'est une question que nous nous posons, et voir où l'on mettrait ce terme « efficace » lorsque l'on parle d'intérêt public mondial.

Donc, voilà donc la question d'ingénierie qui se pose pour les différentes recommandations dans notre processus tout à fait adapté aux objectifs.

Et des questions -- les questions. Donc ça, c'est très rapide. C'est pour lancer la conversation. Il y a plusieurs questions qui sont devant nous et qui sont conçues pour stimuler le débat. Et la première, c'est qu'est-ce qui se passe lorsque des résultats de politiques -- et j'ai quelques exemples à ce sujet, j'en ai fait l'expérience -- lorsque ça ne fonctionne pas. Lorsque les résultats du modèle multipartite ne sont pas efficaces. Que fait-on ? Qu'est-ce qui se passe durant le processus ? Quel mécanisme a le Conseil d'administration pour analyser la situation ? Est-ce que c'est de l'intérêt public ? Est-ce que cela rentre dans ce cadre ? Comment on peut analyser la situation ? Quelles sont les perspectives plus larges au niveau des politiques, au niveau des recommandations ? On arrive à un moment où l'on accepte ou pas ces résultats et quelqu'un d'autre gère ces résultats à l'organisation l'ICANN.

Et c'est un exemple classique. ICANN org va faire quelque chose sur la conception opérationnelle, et l'on peut se poser la question est-ce que ça va fonctionner ou pas. Est-ce que l'on va demander l'opinion de

plusieurs parties prenantes, ou est-ce que l'on peut prendre ces décisions ? Est-ce qu'on peut être objectif véritablement ? Quels sont nos objectifs ? Est-ce qu'il y a des instruments de mesure, des indicateurs, par rapport aux politiques ? Est-ce que l'on peut créer des objectifs mesurables pour cela ? Et par la suite, cela pourra être analysé, et l'on se dit oui, cela répond à nos objectifs, aux objectifs que nous essayons d'atteindre. Où est-ce qu'on est dans le processus, dans le continuum des différents processus ? Est-ce que cela appartient à la prise de décision ? Est-ce que cela appartient à l'interprétation, à la conception opérationnelle ? Et est-ce qu'on a délivré ce qu'on essayait de délivrer ? Et qui fait ces choix ? Qui prend ces décisions ? Avec quel calendrier ? Avec quels critères ?

Donc ce sont des questions -- des questions que je lance donc. Voir un petit peu quelles sont les entités qui sont des [arbitres] plus ou moins neutres et qui vont décider par rapport à l'atteinte de ces objectifs. Donc, est-ce que c'est dans la phase de cadrage ? Est-ce que c'est dans la phase de mise en œuvre ? Il y a beaucoup de questions qui se posent à ce sujet.

Et ensuite, l'intérêt public mondial. Est-ce que cela rentre dans le cadre de l'intérêt public mondial ?

Et vous avez donc plusieurs questions sur la question de l'efficacité. Est-ce qu'on doit rajouter le terme « efficacité » dans la définition et les catégories de l'intérêt public mondial ? Donc là, c'est des questions d'amélioration continue que je pose.

Et au niveau d'ICANN org, est-ce qu'on doit communiquer plus entre les

différents comités consultatifs et organisations de soutien, les SO et AC ? Est-ce qu'on se comprend bien ? Est-ce que l'on sait exactement quels sont les objectifs que l'on veut atteindre en fin de compte ? Je pourrais vous donner plusieurs exemples où, à SSAC, nous avons dit que ce n'était pas adapté aux objectifs.

Un exemple récent. Cette lettre qui a été envoyée à des SO et des AC, et également à l'organisation. Et il y a ce concept de requête urgente. Donc ça, ça serait délivrer des données, des informations d'enregistrement, de manière très rapide, pour lorsqu'il y a des cas où une vie est en jeu, par exemple. Il faut trouver des solutions. Donc, est-ce que ça peut être trois jours ouvrables, moins de trois jours ouvrables ? Nous avons eu ces débats à ce sujet. Et pour nous, ça ne faisait pas sens. Et ça, ça nous permet d'examiner comment on en est arrivé là, et d'avoir ce débat.

Et c'est une partie de ce qui s'est passé avec le SSAD, avec ces systèmes d'enregistrement et de divulgation des données d'enregistrements – les différentes propositions qui sont arrivées. SSAC a participé au PDP. Mais on s'est retrouvé à des moments où RSSAC et SSAC ont dit que ça ne va pas fonctionner. Ça ne va pas aller.

Je crois que j'aimerais donner la parole à d'autres personnes, maintenant. J'ai beaucoup parlé déjà. Mais il y a une préoccupation. Lorsque l'on fait des demandes, et avec ce système de demandes urgentes, on n'est pas sûr que le système va fonctionner, qu'il va être utile.

JAMES GALVIN : Donc—

ROD RASMUSSEN : Moi, je vous ai donné quelques exemples. Il y a d'autres exemples provenant d'autres membres. On peut en parler. Ou bien, on peut rentrer dans le vif du sujet.

JAMES GALVIN : Donc nous allons lancer dans la discussion. Il nous reste 45 minutes. Ce que j'aimerais faire, c'est commencer avec Avri, notre membre du Conseil d'administration. Et je vais gérer donc la liste des intervenants. Si vous voulez au niveau de SSAC avoir d'autres personnes qui prennent la parole après Avri, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Vous pouvez également lever la main. Et j'essaierai de faire de mon mieux pour avoir la liste des intervenants. Avri Doria, vous avez la parole.

AVRI DORIA : Oui, merci. On ne sait pas vraiment par où commencer, parce que ce que je peux faire c'est commencer par la fin et parler de l'intérêt public mondial. Je ne vais pas parler d'amélioration continue tout de suite. Nous verrons où nous allons dans ces débats. Mais en fin de compte, c'est si vous réussissez à répondre à toutes ces questions et à participer dans le processus d'intérêt public mondial et le processus de PDP, ce serait vraiment enthousiasmant et magnifique. Et je vais dans cette direction.

Où est-ce qu'on en est maintenant ? Nous avons un programme pilote. Vous le savez peut-être déjà, mais je vais le répéter. À la base, le Conseil

d'administration a une obligation pour chaque décision que de dire oui. Nous pensons que c'est dans l'intérêt public mondial ou non, nous ne pensons pas que cela rentre dans le cadre de l'intérêt public mondial.

Donc parfois, vous avez un instinct qui vous dit ce qui va être la réponse. Et l'on a pensé qu'on devrait être ancré un petit peu plus avec le personnel, avec beaucoup de membres de l'organisation, beaucoup d'unités constitutives qui ont passé beaucoup de temps à essayer de définir cet intérêt public mondial qui est extrêmement difficile à définir. On peut entendre des commentaires. Eh bien, si l'on ne peut pas le définir, eh bien, on ne va pas s'en inquiéter.

« On ne peut pas le définir cet intérêt public », ça n'était pas une bonne réponse, parce que les textes statutaires disent que le Conseil d'administration a une obligation de prendre des décisions dans le cadre de l'intérêt public mondial et dans son respect. Donc nous avons besoin d'un outil pour le Conseil d'administration pour ce cadre de référence, si les textes statutaires ont des obligations et dans les articles de nos statuts que nous ayons des déclarations sur l'intérêt public, nous devons tout à fait respecter cela.

Et nous sommes revenus sur nos textes statutaires. Donc la coordination technique, la sécurité, l'ouverture, la résilience, l'interopérabilité, tous ces concepts, est-ce que cela va préserver l'administration ? Est-ce que cela va donc permettre de rentrer dans l'intérêt public ? Mais on ne se posait pas assez profondément la question.

Et l'autre notion que nous avons tandis que nous faisons cette

expérimentation sur SSAD, sur SubPro – les procédures ultérieures, nous avons fait tous ces exercices. Nous avons des rapports à ce sujet. Nous avons plusieurs membres du Conseil, du personnel, qui sont passés par ce cadre de référence, qui ont analysé la situation concernant où nous nous situons par rapport à l'intérêt public mondial. Parce que le cadre de référence, une partie du cadre de référence incluait la notion que le PDP, en lui-même, avec ce modèle ascendant que nous avons, ce modèle d'inclusion, incluait déjà les opportunités que de répondre à toutes ces questions, un petit peu comme vous avez fait ici.

Néanmoins, le Conseil d'administration pouvait, d'une manière ou d'une autre, avec le modèle ascendant, prendre des décisions. Mais on [avait] néanmoins [dire] cela fait partie du PDP. Donc ce que nous avons fait durant ce processus sur SubPRO, sur les procédures ultérieures, eh bien, c'était de parler aux personnes, et dire à ces personnes « vous pouvez travailler à ces différentes phases, c'est possible ».

Et si vous voulez adopter cela, si vous voulez trouver la bonne phase du bon processus -- l'ALAC s'intéressait par exemple beaucoup à cela, et certains groupes au conseil de la GNSO étaient un petit peu moins intéressés, me semble-t-il. Néanmoins, chaque groupe allait pouvoir décider de comment utiliser donc ces concepts. Ça n'était pas une décision du Conseil d'administration.

Donc on est arrivé maintenant à la fin du processus, à la fin du cadre de référence sur l'intérêt public mondial, à la suite d'ateliers. Et pour le Conseil d'administration, ça nous donne un bon point de vue. Ça nous donne un outil qui nous permet d'avancer pour le PDP. On peut lire des

commentaires ; on peut lire les discussions et dire oui voilà. On a parlé de stabilité. Voilà. On a parlé d'égalité. On a parlé de concept de ce type. Et cela a été couvert.

Maintenant, on doit continuer à peaufiner les choses. Il y a les modifications. Il y a les droits humains, qui rentrent en ligne de compte également. Ça doit être inclus. Il y a diverses questions qui sont survenues. Et le Conseil d'administration va faire encore plus de travail là-dessus. Mais à la base, la question, c'est est-ce que la communauté s'intéresse au développement accru de ces thématiques. Est-ce qu'on doit aller plus loin et comment on peut aller plus loin ? Comment on peut faire ce travail ?

Et je crois que ce serait une bonne chose que ça reste dans nos textes statutaires, bien entendu. On a retiré certaines phrases et l'on peut associer des actions à ces libellés que nous trouvons dans les textes statutaires.

Nous avons dit « est-ce que cela préservait et améliorait », parce que dans les textes statutaires ça dit est-ce que l'on va préserver et améliorer. On a repris donc des libellés qui existaient déjà dans les textes statutaires. Voilà comment nous [avons travaillons].

Donc, c'est tout à fait possible. La communauté peut analyser cela dans le cadre du PDP. Et ça peut être intégré. On peut se poser ces questions. On peut décider de qui va répondre à cela.

Et je crois que la dernière partie de votre question, c'est qui décide. Eh bien, il y a des recommandations du personnel. Le Conseil d'administration statue par la suite. Et nous avons fait deux études de

cas. Deux exemples. Qu'est-ce qui se passe si le personnel ou le Conseil d'administration dit « non, ça ne rentre pas dans les critères de l'intérêt public mondial » ?

Personne n'a encore parlé de cette option. C'est pour ça que c'est un outil pilote. Et nous avons deux PDP qui sont en cours. Il y en a qui est donc à mi-chemin et puis l'autre est en cours de décision, étape par étape. Nous n'avons pas encore rencontré le mur. Pour le moment, nous ne sommes pas encore rentrés dans le mur. Et il faut que ce soit dans l'intérêt public.

Voilà. Je m'arrête ici.

JAMES GALVIN :

Merci Avri. Donc ce que je retire de ce que vous avez dit, et j'espère que SSAC reconnaissent là, et nous avons au sein du Conseil d'administration eu beaucoup de conversations sur le cadre. Et maintenant, nous allons entrer dans le vif du sujet. Il y a donc Steve Crocker, Greg, John.

Steve, à vous la parole.

STEVE CROCKER :

Maintenant, je peux parler des demandes urgentes. Je voudrais partager un contexte.

Des requêtes urgentes ont été intégrées dans la première étape du PDP.

JAMES GALVIN :

Veuillez vous rapprocher du micro, s'il vous plaît.

STEVE CROCKER :

Oui. Les requêtes urgentes ont été incluses dans la phase 1 de l'EPDP, dans les définitions, donc. Et cela a été défini de façon très explicite comme étant donc une menace immédiate à une infrastructure. C'est équivalent à la mise en danger d'un enfant, par exemple. Et je pense que les spécifications associées, c'était de savoir combien de temps faut-il pour répondre. Et puis là, on s'est dit que c'est l'équipe de révision de la mise en œuvre qui allait examiner cela. Mais la personne qui devait s'acquitter de cette tâche est décédée malheureusement. Et puis, on m'a demandé de prendre la relève, ce qui était probablement une mauvaise nouvelle pour beaucoup de personnes.

Donc j'ai vu donc « demandes urgentes ». J'ai vu « jours ». Et je me suis dit, attendez un instant. Si c'est vraiment urgent et si important, les unités sont incorrectes. Ces spécifications devraient être « secondes », « minutes ». Mais en tout cas pas en termes de « jours ». Alors voilà. Je suis intervenu. Et la résistance a été dure. Et j'ai appris – donc il y avait plusieurs couches qui s'imbriquaient. Donc, il a fallu déterminer combien de temps faut-il pour répondre avant qu'une question de conformité au contrat ne soit soulevée.

Il faut prendre tout cela très au sérieux. Eh bien, évidemment, il est évident qu'il y a des questions de politiques. Peut-être que le libellé n'allait pas satisfaire toutes les parties.

Et j'ai essayé d'examiner d'autres couches. Comment est-ce que les requêtes urgentes sont soumises ; aucune indication. Et combien de

temps cela doit-il prendre ? Tout est très enchevêtré. Donc il y a divers éléments qui entrent en compte : les coûts, les personnes impliquées. Donc c'est un système qui n'est pas vraiment bien spécifié. Et il n'est pas adapté aux objectifs.

Ce qui m'intéressait du point de vue du processus, et c'est ce qui a été soulevé, cette discussion dans ce contexte a été considérée hors sujet, car ça n'était pas à l'ordre du jour initial. Et dans l'équipe de révision de la mise en œuvre -- en fait, je devrais dire le processus de révision de mise en œuvre, donc c'est hors contexte. Et cela nous aurait obligés à retourner à une révision de processus. Et pour moi, c'est un échec du système.

Mais je suis très heureux d'avoir cette discussion ici. J'ai été dans des environnements professionnels où la responsabilité est très importante. Et l'on peut déjà être allé très loin dans l'élaboration d'un système et si un ingénieur considère qu'il y a une défaillance, eh bien, l'environnement encourage à traiter la question. Et dans le cas contraire, c'est un désastre qui s'annonce. Si votre libellé, c'est que la demande est urgente, c'est une question de vie, eh bien, cela pose une question de défaillance sérieuse. Et au pire, le pire c'est quoi ? C'est une problématique publique. Et c'est vraiment très grave, car vous êtes aux responsabilités, aux commandes, et vous n'avez pas de méthode.

Donc l'un des préceptes de la fondation de l'ICANN, c'est d'être une entreprise agile privée qui ne rencontre pas les restrictions et le lourd bagage que connaît une entité gouvernementale. Et nous n'y parvenons pas dans ce sens-là. Donc je suis ravi de voir, d'une manière générale et non pas dans ce sujet précis -- donc je suis heureux de voir

qu'il y a des prérequis dans la sélection des options viables, que cela soit découvert en amont au plus tard. Pourquoi est-ce que l'on n'accorde pas à cela la priorité avant de dire que, bon, [inaudible] consensus. Ça n'est pas acceptable.

JAMES GALVIN :

Merci. Greg, John et Edmon. La parole est à Greg.

GREG AARON :

On m'a demandé de parler du RDRS, le service de demande d'accès aux données d'enregistrement, qui va être lancé le mois prochain. Et donc, c'est quelque chose qui a commencé avec le PDP il y a quelques années. Et le SSAC a participé à tout le processus d'élaboration de politiques.

Et quel est le but de ce programme ? Le site web de l'ICANN dit que ce service est destiné à recueillir des données d'utilisation et de demandes pour informer donc le Conseil d'administration et la GNSO et aider au développement du SSAD.

Il y a des problèmes significatifs qui vont avoir un impact sur les données collectées. Et en divers points, à divers moments, le SSAC a dit « ce modèle n'est pas adapté à l'objectif ».

Beaucoup de bureaux d'enregistrement ne participent pas ; c'est optionnel. Donc, actuellement, il y a des bureaux d'enregistrement de deux sur cinq des régions de l'ICANN. Donc c'est un groupe qui s'est autosélectionné pour participer, qui représente peut-être -- qui ne représente pas la totalité du secteur.

Mais beaucoup de personnes qui sont des consommateurs de ce système ont dit qu'ils ne l'utiliseraient pas. Et cela inclut des organisations qui sont dans l'univers de la sécurité, comme MOG, par exemple. Ils ont dit qu'ils n'ont pas eu de bons retours. Il n'y a pas de garantie que nous recevrons des informations. Et nous avons le sentiment d'envoyer des demandes juste pour la forme. Donc, il faudrait donc une démonstration légitime de la demande pour ces données. Nous obtiendrons des résultats en quelque sorte, nous ne savons pas s'ils seront représentatifs. Il y aura des débats sur leur signification.

Donc nous avons conçu un système qui ne répond pas à nos objectifs. Donc nous verrons, et cela n'est pas une situation désirable. Merci.

JAMES GALVIN :

Merci Greg. Voilà un exemple excellent de la problématique qui nous occupe, qui nous préoccupe. Le Conseil d'administration a longuement débattu des données qui sont collectées. Donc, nous sommes où nous en sommes. Merci d'avoir souligné cela.

John, Edmon et Benedict. John, vous avez la parole.

JOHN LEVINE :

Merci. J'ai deux autres exemples de cette tendance d'échec. Les données sont fournies par des parties contractantes, et les consommateurs ne sont pas des parties contractantes.

Donc tout d'abord, donc CZDS, donc ce service qui met en œuvre les dispositions contractuelles, et avant la dernière série, cela a bien

fonctionné. Mais le modèle d'échelle n'a pas bien fonctionné. Donc, les opérateurs de registre examinaient la question. Et puis, il y avait donc des téléchargements de fichiers tous les jours. Et il y avait peut-être des abus. Et puis, avec des milliers d'opérateurs de registre, nous nous sommes aperçus que cela n'allait pas fonctionner. Donc la gestion de milliers de serveurs FTP n'allait pas être simple.

Donc, d'une manière générale, cela allait être identique au processus déjà existant. Ensuite, cela a été mis en œuvre. Et ils ont parlé au fournisseur, mais pas au consommateur. Et du point de vue des consommateurs, c'était terrible. Il fallait se connecter au site et puis soumettre un dossier de demande individuelle pour chaque domaine et expliquer pourquoi vous le vouliez. Donc on leur disait que l'accès était pour une année. Et eux, ils pensaient que ça allait être pour une durée indéterminée. Et il fallait donc renouveler l'accès.

Donc, en fait, l'ICANN a établi une exigence de renouvellement pour les trois mois -- tous les trois mois. Et l'opérateur de registre devait donc invalider cela.

Donc nous avions donc notre script qui était en jeu. Donc il nous a fallu plusieurs années pour nous apercevoir que ça n'était pas mis en œuvre correctement.

Maintenant, les renouvellements se déroulent bien une fois que l'approbation est donc émise. Donc, si la procédure d'évaluation initiale avait été faite correctement, il n'y a pas de raison que la construction n'ait pas été efficace.

Donc il y a quelques années, la question s'est posée de savoir donc que

plus -- les nouveaux gTLD avaient une fréquence d'usage abusif plus fréquente. Donc il y avait ces tableurs qui étaient mis à disposition par les opérateurs de registre.

Moi, j'en ai ouvert certains de ces tableurs. Et j'ai donc examiné qui faisait les requêtes, par domaine notamment. Et j'ai fait un tableau. Et donc, la première série, c'était une ligne plate. Et il y avait le même nombre de requêtes chaque mois. Et je me suis rendu compte rapidement qu'ils avaient tous le même fournisseur. Donc en *backend*. Et donc, on s'est aperçu qu'ils étaient tous plus ou moins similaires – enfin, un collègue a constaté cela. Et il est revenu en arrière sur les chiffres. Et il a constaté qu'un certain ensemble de chiffres, de nombres, était dans une distribution parfaitement normale. Et il y avait donc une simulation des nombres. Et finalement, nous sommes revenus vers l'opérateur de registre, qui a admis ce qu'il avait fait.

Et donc là, les consommateurs se sont [impliqués]. Si les consommateurs pouvaient s'impliquer pour dire qui sont ces nombres, cela serait différent. Donc ce sont des thématiques qui sont moindres.

Donc le modèle, la tendance de ne pas impliquer les clients, eh bien, cette tendance se dégage.

JAMES GALVIN :

Merci John. Donc voilà encore quelques exemples.

À titre de rappel, SSAC s'est prononcé sur certaines de ces thématiques dans une publication de SSAC récente. On sait que CZDS – donc, il y a donc une version 2.0 qui n'est pas encore publiée. Et la thématique

soulevée par John concernant les statistiques est aussi à aborder. Donc il y a déjà eu des commentaires aussi par SSAC que SSAC n'a pas aimé les résultats qui ont été obtenus. Donc SSAC considère que les problèmes ne sont pas encore complètement résolus, malgré le progrès.

Donc sur ce, nous avons Edmon, Benedict, notamment, qui souhaitent intervenir.

FRANCO CARRASCO : Est-ce que nous pouvons vous demander de parler à un rythme raisonnable pour les interprètes ? Merci.

EDMON CHUNG : Merci, Steve, Greg et John, pour ces exemples précis. Je crois que nous voyons clairement quelles sont les préoccupations.

Je note que les données auxquelles vous faites référence ne font pas partie de la politique à ce stade. Donc je voudrais prendre un peu de recul et revenir aux questions de la discussion. Mais je vous entends cependant.

Je voudrais ajouter que je partage l'exaltation de Avri. Donc si SSAC accorde son attention au travail GPI, je pense que cela est bon. Il faut cependant ajouter certaines parties. Et SSAC pense qu'il faut donc peaufiner la question sécurité et stabilité.

Je pense que pour ajouter à ce que disait Avri, elle y a fait allusion et je précise, donc quand SSAC travaille sur ce que vous avez suggéré, on

peut donc obtenir une version personnalisée. Et suite à cette version personnalisée, nous pouvons copier et reprendre ce que vous avez fait pour le côté sécurité et stabilité. Et le Conseil d'administration, en fonction du rapport d'Avri, nous utiliserons le cadre GPI lorsque c'est approprié.

Je pense que c'est un document qui est en cours de progrès. Et nous espérons que les différentes parties de la communauté pourront l'utiliser, ou une version personnalisée, ou utiliser une version personnalisée. Donc ça, c'est un domaine que je voudrais souligner.

Par ailleurs, pour répondre à certaines des questions qui sont devant nous, je voudrais dire que donc le fait d'être adapté à l'objectif, donc ça se rapporte aux deux ODA, donc ces évaluations de conception, donc de conception opérationnelle.

Je pense que le Conseil d'administration a ajouté, et les plus récents PDP ont aussi ajouté des éléments. Par exemple, nos agents de liaison vers les groupes de travail œuvrent à comprendre les thématiques au fur et à mesure que les politiques sont élaborées. Donc je pense que pour les IDN EPDP, il y a donc une équipe GDS. Il y a une liaison vers le PDP, et donc, pour évaluer la faisabilité de la mise en œuvre. Donc je pense que ce sont des améliorations progressives qui répondent ou qui essaient de répondre à cette notion d'efficacité et d'adaptation à l'objectif.

Je vois qu'une des questions pour conclure, et comme l'a dit Avri, je crois que probablement nous allons dépendre des évaluations de cela. Mais je crois que le Conseil d'administration, en fin de compte, [ou] le

résultat des IRP précédents, donc vont bien indiquer quelles sont les obligations du Conseil d'administration pour l'évaluation de l'intérêt public mondial lorsque nous prenons des décisions. Je crois que, que nous ayons une entité indépendante ou pas, c'est le Conseil d'administration qui a pour mission, pour obligation de respecter les critères de l'intérêt public mondial. Et s'il y a un litige sur les décisions du Conseil d'administration, eh bien, cela revient à l'IRP. Et il est possible, à ce moment-là, d'évaluer le niveau de décision, la qualité de décision du Conseil d'administration.

Donc je pense que de parler de l'amélioration continue, c'est tout à fait important et tout à fait nécessaire.

JAMES GALVIN :

Merci Edmon. Donc j'ai Benedict, Becky et Rod ; Matthew, par la suite. Donc il nous reste 15 minutes.

BENEDICT ADDIS :

Donc oui, je voulais vous parler un petit peu de CZDS, mais je vois qu'Edmon a répondu à cela. Donc vous avez dit que les exemples que nous avons sur les requêtes d'urgence, vous avez dit qu'il n'y a pas encore de politique à ce sujet. Est-ce que vous pourriez clarifier cela, s'il vous plaît ?

EDMON CHUNG :

Donc si je comprends bien, je crois que Becky aura de meilleures informations que Avri. Donc le CZDS, c'est dans le contrat. Mais ça ne fait pas partie des politiques par consensus. C'est pour ça que c'est au

registre de décider de répondre ou pas par rapport au téléchargement. Mais je ne sais pas si Becky, Avri ou d'autres personnes ont plus à dire à ce sujet.

BENEDICT ADDIS : Donc c'est peut-être pas une bonne réponse lorsque l'on parle de questions assez urgentes.

JAMES GALVIN : Donc le CZDS, c'était au départ une politique par consensus. Ça fait très longtemps. Et c'était avant 2012. C'était avant la série de 2012. Donc il y a des critères dans les contrats des registres pour avoir ces critères de services, de respect de services. Donc, Becky, c'est à vous. Puis, Rod et Matthew. Et vous pouvez lever la main si vous voulez prendre la parole par la suite.

BECKY BURR : Merci. Oui. Je voulais simplement rebondir sur quelques points, je crois, que Steve a sur les requêtes urgentes.

Sur cette situation, je crois que le Conseil d'administration a analysé cela à la suite d'une demande du GAC. Et je crois que ce n'est pas, en effet, adapté aux objectifs. C'est quelque chose de très complexe. Néanmoins, il faut y réfléchir plus avant.

Et je dirais que, selon moi, dans une situation d'urgence où la vie de quelqu'un est en danger, où il y a une exploitation d'enfants, si vous n'avez pas de préauthentification des critères, ça va être absolument

impossible pratiquement d'être réactif si rapidement. Donc le Conseil d'administration va continuer à analyser cela et travailler avec le conseil de la GNSO en ce qui concerne les requêtes urgentes.

Donc comment est-ce que l'on peut dire qu'ils peuvent se permettre d'attendre cinq ou sept jours lorsqu'il y a une situation de prise d'otages, par exemple ? Donc il y a des personnes qui me disent que nous n'utiliserons pas le RDRS. Et je crois que je l'ai déjà dit, et donc, je l'ai déjà dit au groupe des parties prenantes, lorsque vous dites que ces personnes ne vont pas l'utiliser, il faut être très clair. D'un point de vue de protection des données, ce que les personnes vont dire, ça va être soit vous n'en avez pas besoin, soit vous l'obtenez d'ailleurs, soit il y a d'autres situations.

Donc si ce ne sont pas des données personnelles [qui] sont pas intrusives, eh bien, là, il faut voir quel est l'équilibre que l'on peut trouver. Lorsque l'on nous dit que personne ne va demander l'utilisation de ces systèmes ou [d'utiliser], je crois qu'on a vu que ce ça ne va pas rentrer dans le cadre du test d'intérêts légitimes. Donc c'est complexe de dire cela. Et je pense que ça va être notre argument. Je ne pense pas que ça va passer et je ne pense pas que ce soit positif.

JAMES GALVIN :

Donc merci beaucoup, Becky. Donc nous avons Rod et Matthew.

ROD RASMUSSEN :

Oui, je ne veux pas rentrer dans ce concept si complexe. C'est vraiment un puits sans fond. Je crois qu'on ne va pas le résoudre ici, le problème,

aujourd'hui. On essaie de mieux comprendre les problématiques. Donc c'est très bien de lancer les débats. C'est très important de débattre.

Mais je voudrais dire quelques mots simplement. Je ne veux pas donner l'impression qu'il y a une tendance des parties contractantes par rapport aux autres parties. Je crois qu'il n'y a pas de consensus du SSAC à ce niveau, mais on en a parlé dans une autre réunion aujourd'hui, ou plus tôt cette semaine, en ce qui concerne ce qui ne fonctionne pas bien. Et en effet, pour les opérateurs de registre, ces problèmes de requête urgente ne fonctionnaient pas bien. Et donc, tout cela n'est pas adapté aux objectifs. Donc les parties contractantes ne sont pas toujours satisfaites de ces points et de ces problèmes.

Donc nous, nous travaillons dans les processus de l'ICANN pour les améliorer. C'est ce que nous essayons de faire. C'est l'objectif final. Donc il faut être clair à ce niveau.

Ce que je voulais également, c'est que, il y a, au niveau de la conception opérationnelle, une amélioration. Mais les mécanismes lorsque ça ne fonctionne pas ne sont peut-être pas les bons. Je crois qu'on peut faire un meilleur travail en amont. On passe deux ans à débattre de certaines politiques. Et ça ne fonctionne pas. On repart à zéro. On essaie de faire fonctionner les choses. Donc, parfois, on passe beaucoup de temps et de ressources et d'argent à évaluer les choses, pendant trop longtemps. Et je crois qu'on pourrait travailler différemment et qu'on pourrait être plus efficace. C'est [inaudible] ce que je voulais dire. Merci.

JAMES GALVIN :

Non. Merci beaucoup. Tout à fait. Je vois que votre dernier point est tout

à fait pertinent, et essentiel d'ailleurs. On en parle au niveau du Conseil d'administration, au niveau de l'intérêt public mondial. Je crois que c'est une question qui se pose : est-ce que l'on peut intégrer, dans les processus de la communauté, ces manières de procéder ? Mais comme l'a dit Avri, le Conseil d'administration utilisait des opportunités de travailler avec la communauté. Je crois que SSAC nous a donné des exemples. Et ça, c'est un bon résultat. Et il me semble que les prochaines étapes, c'est d'analyser le rôle que l'on peut jouer pour travailler plus étroitement avec la communauté, pour être plus efficace.

Matthew, dernier intervenant. Il ne nous reste que sept minutes. Donc Matthew, puis Avri.

MATTHEW SHEARS :

Oui, merci beaucoup Jim. Je voulais rebondir sur ce qui a été dit. Je crois que nous sommes devant un risque. Peut-être que c'est un petit peu tard, cette amélioration de l'adaptation aux objectifs. Je crois que le Conseil d'administration a sa propre approche pour être efficace, pour être adapté aux objectifs. Peut-être que ça ne fonctionne pas toujours. C'est pour cela qu'on a beaucoup de questions, de clarification parfois.

Et d'un côté, ce serait intéressant d'intégrer cela dans le GPI et l'intérêt public mondial, mais je crois qu'il y a des processus qui pourraient démarrer plus tôt et ainsi être plus efficaces. Donc au même niveau de la charte, par exemple, lorsqu'on lance un PDP, on peut faire beaucoup plus. Ce serait une meilleure approche plutôt que de gérer un peu plus tard.

Donc je crois qu'il faut qu'on réfléchisse mieux et plus au calendrier. Plutôt que de rajouter des choses sur la fin du processus, faisons plus en amont lorsque l'on définit les chartes. Avri.

AVRI DORIA :

Oui, Matthew, vous avez dit des choses que je voulais exprimer. Et c'est pour cela que je défends fortement ce processus d'intérêt public mondial à tous les niveaux, à toutes les phases du processus de développement de politiques. Et comme vous l'avez dit, il y a différentes questions que l'on va poser à chaque phase : est-ce que c'est adapté à l'objectif ou pas ? Et il peut y avoir parfois plusieurs objectifs à atteindre.

Donc on peut avoir le même débat avec beaucoup de thèmes différents. Mais pour que cela fonctionne, je crois qu'en fin de compte, vous pouvez vous dire que ce n'était pas intégré à tous les processus de prise de décision à partir de la charte, à partir du développement de la politique et du développement des groupes. Il faut que ça soit dans les bonnes fonctions, que nous ayons l'intégration de cet intérêt public mondial et de ce concept. Et ça rendra les choses plus claires, plutôt que de revenir un petit peu en arrière et de voir comment on a respecté l'intérêt public mondial. Donc merci Matthew, et j'espère qu'on va continuer à prendre en compte ces éléments qui sont tout à fait importants dans notre travail.

JAMES GALVIN :

Merci beaucoup, Avri. Il ne nous reste que quatre minutes. Donc, est-ce que quelqu'un voudrait dire quelques mots en dernier avant que je

donne à Rod la possibilité de conclure ? Je ne vois pas de nouvelle main de levée. Donc je pense que ça a été un excellent débat. Personnellement, j'ai beaucoup apprécié ces échanges, ces contributions. Et ceci dit, je redonne la parole à Rod Rasmussen.

ROD RASMUSSEN :

Oui, merci beaucoup au Conseil d'administration pour cet engagement, pour cette possibilité de nous exprimer et de parler de ces différentes phases opérationnelles, de ces phases de cadrage également. Ce que j'aimerais rajouter, c'est qu'on a travaillé énormément avec le conseil de la GNSO sur les éléments de cadrage. Nous avons vraiment réfléchi beaucoup à ces points.

Je crois que le cadrage, très souvent, c'est parfois là où l'on trouve les causes sous-jacentes des problèmes. Et il me semble que nous devons faire mieux et plus. Je ne pense pas que ce n'est pas fait. Mais je dis qu'on peut mieux définir les objectifs de ce qu'on essaie de délivrer en fin de compte. Donc ça va beaucoup nous aider de mieux définir les objectifs. Dès le départ, ils doivent être mesurables et doivent être constamment mesurables. Ils doivent être mesurés durant le processus, comme le disait Avri. Plus vous faites du travail pour créer un bon plan dès le départ, moins vous aurez à faire du travail à plus tard.

Je crois qu'à l'ICANN, on nous dit qu'on passe des années à mettre en œuvre des choses et à définir des éléments et des politiques. Donc en tout cas, j'aimerais vous remercier, au nom de SSAC, de nous avoir invités.

JAMES GALVIN : Merci beaucoup. La séance est levée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]